ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats de qualification

Question écrite n° 46780

Texte de la question

M. Gerard Jeffray appelle l'attention de Mme le ministre delegue pour l'emploi sur la prime aux entreprises embauchant un jeune en contrat de qualification. Il semblerait que cette aide soit supprimee a compter du 1er janvier prochain, sa reconduction ne figurant pas au budget pour 1997. Au moment ou le Gouvernement compte sur les dispositifs de formation en alternance pour promouvoir l'insertion des jeunes, il lui demande s'il ne lui semble pas hautement souhaitable de reconduire cette prime et quelles mesures il compte prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre delegue a l'emploi a ete appelee sur le sort de la prime liee a l'embauche d'un jeune en contrat de qualification. Ce dispositif, qui n'a pas un caractere permanent, cessait d'etre applicable le 31 decembre 1996. Toutefois, dans le cadre de la conference nationale sur l'emploi des jeunes qu'il a presidee le 10 fevrier dernier, le Premier ministre a decide sa reconduction a compter du 1er janvier et jusqu'au 31 decembre 1997. Le decret correspondant est paru au Journal officiel le 26 mars 1997. Cette mesure permettra de conforter le developpement des contrats de qualification et de confirmer la tendance a la hausse constatee au second semestre 1996.

Données clés

Auteur : M. Jeffray Gérard
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46780
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : emploi
Ministère attributaire : emploi

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 avril 1997
Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6816
Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1906